

Monsieur

Pour faire suite à notre entretien téléphonique du, pendant lequel vous me demandiez un récapitulatif par écrit que voici :

Ayant refusé de régler la fiscalité dont il était redevable concernant un certain nombre de dossier sur les années 2017/2018/2019, le groupe **LA MAISON LIVREO** s'est vu faire face à un redressement **fiscale** important et être imposé de régulariser sa situation.

Effectivement le dit-groupe ayant choisi de faire la sourde-oreille à de nombreux RAPPELS à ce sujet, des sanctions ont été appliquées, notamment le gel des fonds sur un compte séquestre éphémère mis à disposition le temps de la procédure, aussi connu sous le nom de compte ségrégué.

Malgré les procès verbaux dressés lors des auditions, imposant au groupe **LA MAISON LIVREO** de régulariser sa situation face au système fiscal, celui-ci refuse toujours de s'acquitter de son dû à ce jour.

Ne laissant pas d'autres choix à ses partenaires/investisseurs, pour récupérer leurs capitaux, que de régler la fiscalité à sa place, le groupe **LA MAISON LIVREO** se verra dans l'obligation de rembourser l'intégralité des fonds ayant été avancés par qui de droit pour débloquer son capital investi. Vous concernant, il apparaît en ligne d'écriture un capital de EUR étant lui-même sujet à une fiscalité à hauteur de 26% (frais de timbres fiscaux non inclus).

Vous avez donc la possibilité de vous acquitter de ces 26% soit EUR, avec comme but de récupérer vos fonds dans les plus brefs délais avant de vous faire rembourser par le groupe LA MAISON LIVREO des sommes qui auront du être avancées, en fin de procédure, dans un délai qui reste à définir.

Cordialement
Maitre Nicolas Vincent
nicolasvincent @financier.com
+ 33 1.83.80.73.98
1 Whetstone Parck
London, England